

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

### Nombre des membres

Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	8
Votant	8

Date de convocation : 08/09/2025

### Travaux de modification du transformateur du captage de St-Uze

Délibération n°26-2025

Séance du 19 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures et 30 minutes en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Gilles MORGUE, Patrick GAUTHIER, Patrice REBOULET, Stéphane SARRAZIN, Marin DERNAT, Ludovic LACROIX, Didier SAPET.

Absents : Jean-Marc ROZIER.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La nécessité de procéder au renouvellement du transformateur situé sur le captage de Saint-Uze afin d'assurer la continuité et la sécurité du service d'eau potable,
- Les devis reçus dans le cadre de cette opération du SDED et de VEOLIA.

Considérant :

- Le devis transmis par le SDED, d'un montant global de 47 984,93 € TTC, dont 19 193,97 € TTC pris en charge par le SDED, laissant à la charge du SIEP Valloire-Galaure la somme de 28 790,96 € TTC,
- Le devis transmis par la société VEOLIA, d'un montant global de 27 800,00 € TTC, dont 19 000,00 € TTC pris en charge dans le cadre du budget de renouvellement, laissant à la charge du SIEP Valloire-Galaure la somme de 8 800,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le bureau :

- APPROUVE le devis du SDED pour un montant de **47 984,93 € TTC**, avec une participation effective du SIEP Valloire-Galaure de **28 790,96 € TTC**,
- APPROUVE le devis de VEOLIA pour un montant de **27 800,00 € TTC**, avec une participation effective du SIEP Valloire-Galaure de **8 800,00 € TTC**,
- SOLLICITE les financements les plus élevés possibles auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Département de la Drôme et de la DETR,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au même jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Président,  
David BOUVIER

